



HAL
open science

Master Droit des affaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires. 2013, Université Paris Descartes. hceres-02029625

HAL Id: hceres-02029625

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029625>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit des affaires

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit des affaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006749

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5). Deux spécialités de la mention sont délocalisées à Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis.

- Délocalisation(s) :

Les étudiants de l'Université Paris Sorbonne Abou Dhabi suivent une formation identique à la formation dispensée à Paris pour les spécialités *Juriste d'affaires international* et *Banque et finance : droit et régulation du système bancaire et financier*.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit des affaires* couvre l'ensemble du droit des affaires, qui est une discipline large recouvrant plusieurs spécialités.

Outre l'acquisition de connaissances théoriques que l'on retrouve classiquement dans l'université, l'accent est mis sur l'aspect professionnalisant. L'objectif de la mention est en effet de préparer les étudiants à leur fonction de conseil auprès des entreprises. La formation permet de couvrir l'ensemble des besoins que les entreprises peuvent avoir dans les relations avec leurs fournisseurs, clients, le fisc, etc. Les autres débouchés envisageables sont la profession d'avocat ou encore le conseil auprès d'institutions publiques (organisations européennes, collectivités publiques par exemple).

Enfin, les quatre spécialités indifférenciées permettent aussi aux étudiants qui le souhaitent de se tourner vers la poursuite d'études en doctorat, tout en leur offrant un diplôme professionnalisant.

Le master 1 *Droit des affaires* comprend deux parcours : un parcours *Général* et en parcours *International et européen*. Le master 2 compte cinq spécialités : *Juriste d'affaires* ; *Juriste d'affaires international* ; *Banque et finance : droit et régulation du secteur bancaire et financier* ; *Juriste fiscaliste* ; *Juriste d'affaires européen*.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Sur le plan pédagogique, le projet de la mention *Droit des affaires* est tout à fait satisfaisant.

La structure de la mention a été globalement reconduite. Toutefois, il y a eu certaines modifications, afin d'améliorer la cohérence de l'offre de formation. Ainsi, deux parcours ont été créés au niveau master 1 : un parcours général et en parcours international et européen. Ils préparent aux différentes spécialités des masters 2. Cependant, leur généralité permet aux étudiants de s'orienter vers les masters d'autres mentions. À noter également que le master 2 *Banque et finance : droit et régulation du secteur bancaire et financier*, précédemment intégré à la filière économie et gestion, est désormais intégré dans la filière juridique.

Le parcours *Général* du master 1 permet aux étudiants d'acquérir des connaissances généralistes en droit des affaires, tandis que le parcours *International et européen* est axé sur les aspects internationaux du droit des affaires. Les cinq spécialités couvrent tout le spectre du droit des affaires. La formation proposée est donc très complète. Outre les connaissances théoriques, on note également une préparation très appréciable à la pratique professionnelle (rédaction de contrats, négociation, recherche documentaire, expression écrite et orale, etc.).

Les masters 2 recrutent principalement dans le master 1 *Droit des affaires*, ce qui révèle une bonne coordination entre les deux niveaux. Pour autant, les spécialités ne sont pas fermées aux autres masters 1 : *Droit privé*, *Droit international et européen*, et même master 1 gestion pour la spécialité *Juriste fiscaliste*. Il existe également des passerelles pour les étudiants venant d'écoles de commerce ou des instituts d'études politiques.

La mutualisation au sein de l'Université Paris Descartes est satisfaisante, essentiellement au sein de la mention *Droit des affaires*, mais aussi avec d'autres mentions (privé, public). En revanche, les mutualisations avec d'autres établissements du PRES pourraient être développées, compte tenu notamment de l'existence de diplômes parfois proches.

Le positionnement dans l'offre de formation suscite quelques interrogations. D'autres universités d'Île-de-France proposent des mentions *Droit des affaires*. Néanmoins, l'offre de l'Université Paris Descartes contient des spécificités. Soit certaines spécialités n'ont pas d'équivalent, ce qui est le cas de la spécialité *Juriste fiscaliste*. Soit, les spécialités qui ont des équivalents ont une orientation différente. Toutefois, il existe parfois une convergence entre les diplômes, ce qui permet de s'interroger sur une mutualisation de certains enseignements en dehors de Paris 5, notamment avec l'IEP (master *Juristes d'affaires européen* de Paris Descartes et master *Affaires européennes* de l'IEP ; master *Juristes d'affaires* et master *Droit des affaires* de Paris 13 ; master *Juriste d'affaires* et master *Droit économique, entreprise, marchés, régulations* de l'IEP).

D'ailleurs, on note l'absence de liens pédagogiques avec d'autres universités ou écoles y compris au sein du PRES. En revanche, le développement de relations internationales entre Paris Descartes et Paris-Sorbonne Abu Dhabi doit être salué : deux spécialités se sont en effet délocalisées (spécialité *Juriste d'affaires internationales* et spécialité *Banque et finance: droit et régulation du secteur bancaire et financier*). Les informations concernant Abu Dhabi sont insuffisantes. Ces diplômes ont donné lieu à des partenariats avec des entreprises étrangères.

La mention *Droit des affaires* est adossée à deux centres de recherche. D'abord le centre de droit des affaires et de gestion. Ensuite le centre de recherche Maurice Hauriou. Les enseignants-chercheurs qui interviennent dans la mention sont membres de ces laboratoires. Les étudiants de master 2 ont accès aux laboratoires et sont invités à suivre les différents colloques organisés par les laboratoires, certains étant en lien direct avec les enseignements des spécialités.

L'attractivité de la formation donne lieu à un bilan distinct, suivant que l'on considère le master 1 ou les masters 2. Sur les deux dernières années universitaires, on note une diminution des effectifs inscrits en master 1 *Droit des affaires*. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'introduction de la procédure de contingentement en 2010. Ce contingentement est destiné à augmenter le nombre d'étudiants en master 2 venant de Paris Descartes, afin qu'il se situe au minimum à 30 %. Mais cette procédure semble engendrer des effets pervers sur le master 1.

En revanche, le nombre d'inscrits dans les spécialités de la mention *Droit des affaires* est stable sur les cinq dernières années universitaires et tout à fait satisfaisant puisqu'il se situe aux alentours de 140 étudiants, sachant que pour chacune des spécialités le nombre d'étudiants est limité à 25/30. L'attractivité des spécialités est donc excellente.



Les taux de réussite sont très satisfaisants en master 1 et dans les masters 2, à l'exception de la spécialité *Banque et finance : droit et régulation du secteur bancaire et financier*. Cela s'expliquerait par l'accueil de non juristes ayant des difficultés d'adaptation. A noter que la procédure de contingentement aurait comme effet positif de faire baisser le taux d'abandon.

Tous les taux d'insertion ne sont pas renseignés depuis 2007. Néanmoins, ceux qui sont indiqués sont très satisfaisants pour la spécialité *Banque et finance : droit et régulation du secteur bancaire et financier*, ainsi que pour la spécialité *Juriste d'affaires*. Le taux d'insertion professionnelle est en revanche plus faible pour la spécialité *Juriste d'affaires internationales*. Les poursuites d'études en doctorat sont rares, ce qui invite à s'interroger sur l'opportunité de conserver la majorité des spécialités en finalité indifférenciée.

L'équipe pédagogique est de grande qualité. La participation des professionnels dans les spécialités est très satisfaisante.

Le suivi des étudiants doit encore être amélioré, malgré les efforts entrepris en ce sens.

Le dossier est satisfaisant.

- Points forts :
 - Formation très solide en droit des affaires. Des spécialités couvrant l'ensemble du spectre du droit des affaires.
 - Des liens forts avec le monde professionnel et des débouchés professionnels clairement identifiés dans les cabinets d'avocats ou comme juristes d'entreprise.
 - Une équipe pédagogique de grande qualité.
- Points faibles :
 - Des diplômes qui semblent parfois très proches (juriste d'affaires européen par rapport à juriste d'affaires et juriste d'affaires international).
 - Procédure de pré contingentement à suivre (effets pervers pour le master 1).

Recommandations pour l'établissement

Il serait bienvenu de s'interroger sur la pertinence d'un rapprochement entre certains diplômes de la mention et des diplômes similaires d'établissement du PRES. La mutualisation de certains enseignements ou de certains diplômes proches pourraient être pertinente.

Il paraît nécessaire d'évaluer les effets et les conséquences de la procédure de pré contingentement, afin de l'optimiser.

Il semble opportun de s'interroger sur l'utilité de conserver une finalité indifférenciée pour la majorité des spécialités, compte tenu du faible nombre de poursuite en doctorat.

Les liens tissés avec Abou Dhabi (délocalisation de deux spécialités) doivent être précisés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Juriste d'affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Juriste d'affaires* a été créée il y a plus de trente ans. La spécialité a une finalité indifférenciée (professionnelle et recherche). Elle offre aux étudiants une formation générale en droit des affaires, afin de leur permettre d'être polyvalents dans leur vie professionnelle : structure des entreprises, financement des entreprises, contraintes pesant sur l'activité des entreprises, etc.

- Appréciation :

Au plan pédagogique, la spécialité *Juriste d'affaires* constitue une formation généraliste très solide en droit des affaires. En effet, les matières qui forment le socle du droit des affaires sont enseignées. En outre, les étudiants diplômés doivent avoir acquis des compétences qui leur permettent une bonne insertion professionnelle, telle que la rédaction de notes de synthèse, la rédaction de contrats, l'expression orale, l'aptitude à mener une négociation ou à travailler en groupe, etc.

S'agissant de la finalité professionnelle, la spécialité a développé des partenariats avec des grandes entreprises du secteur du droit. Concrètement, cela implique des travaux de recherche menés dans le cadre d'une collaboration sur des thèmes spécifiques entre le professionnel, des enseignants et des étudiants.

Les étudiants qui se destinent à la recherche doivent rédiger un mémoire. Chaque année, un à quatre étudiants empruntent la voie de la recherche, certains décidant ensuite de rédiger une thèse. A noter que les étudiants qui ont opté pour le parcours recherche doivent effectuer un stage, mais ils sont dispensés du rapport de stage. Cette possibilité est appréciable, compte tenu de l'aspect technique de la matière.

Cette spécialité est tournée vers le droit interne (en dépit du cours de droit du commerce international), ce qui explique que le diplôme n'a pas de partenariats internationaux.

Le nombre de dossiers reçus est impressionnant et il a doublé depuis l'année universitaire 2007/2008. Il est en effet en constante progression depuis cette date : il est passé de 576 dossiers reçus en 2007/2008 à 1004 dossiers en 2011/2012. Le nombre d'inscrits est constant et conforme aux souhaits de se limiter à une trentaine d'étudiants. Le taux de réussite est très bon.

Avant 2009/2010, le devenir des étudiants n'était connu que de façon parcellaire. Les taux de réponse étaient donnés à environ 50 % seulement. La création d'une association juriste d'affaires de Paris 5 a permis de suivre les étudiants après l'obtention de leur diplôme pour l'année 2009/2010. Sur 28 réponses, 23 diplômés sont insérés professionnellement ou en voie de l'être dans des professions qui correspondent à la formation. Trois sont en poursuite d'études et un est sans emploi. L'insertion professionnelle révèle donc une très bonne adéquation entre la formation dispensée et les débouchés attendus, la grande majorité devenant avocat, les autres devenant juristes d'entreprise.

La force des unités d'enseignement et de l'équipe pédagogique repose sur le fait que dans la plupart des matières, un enseignant-chercheur est associé à un professionnel, ce qui permet d'allier théorie et pratique. Un



comité de perfectionnement actif a été mis en place, ainsi qu'une évaluation institutionnalisée des enseignements par les étudiants.

- Points forts :
 - Formation généraliste solide.
 - Excellente attractivité.
 - Des débouchés professionnels certains (avocats d'affaires, juristes d'entreprise).
 - L'association d'un enseignant-chercheur à un praticien.
 - Des partenariats forts avec certaines entreprises (conventions de collaboration entreprise-enseignants-étudiants ayant pour objet des recherches sur une question complexe).

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait continuer la procédure de suivi du devenir des étudiants afin d'améliorer les renseignements à ce sujet.

Il faudrait poursuivre les partenariats amorcés avec les entreprises.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Juriste d'affaires international

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5) ; Université Paris-Sorbonne Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) :

Université Paris-Sorbonne Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis)

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Juriste d'affaires international* a été créée en 1980. Elle a une finalité indifférenciée (professionnelle et recherche). Elle a pour objectif d'offrir aux étudiants une formation générale en droit international des affaires, afin de former des avocats ou des juristes au sein d'entreprises, en France ou à l'étranger.

- Appréciation :

La spécialité assure une bonne continuité avec le parcours de M1 *International et européen*.

Le contenu des enseignements est cohérent et complet : il permet d'avoir une bonne vue de l'ensemble du droit des affaires international. Dans le cadre du cours de droit commercial comparé, on peut cependant s'interroger sur l'efficacité d'un cours de 12 heures seulement de droit chinois des affaires, compte tenu de la complexité de la matière. Peut-être serait-il plus pertinent de consacrer l'intégralité du cours de droit commercial international soit au droit des pays de common law, soit au droit chinois.

Outre les connaissances théoriques, les étudiants doivent savoir négocier et rédiger des contrats internationaux, participer à une procédure contentieuse, réaliser des notes de synthèse, mener un débat contradictoire, travail en groupe, etc. L'accent est donc mis sur l'aspect professionnalisant de la formation.

La place faite à l'anglais est appréciable (cours d'anglais et enseignements en anglais).

Les étudiants qui optent pour le parcours recherche n'ont pas de stage à effectuer. Compte tenu de la dimension très technique du droit des affaires internationales, on peut se demander si un stage ne serait pas le bienvenu même pour les étudiants qui ont choisi la voie recherche, quitte à les dispenser du rapport de stage (comme dans la spécialité *Juriste d'affaires*). De plus, cela risque de priver les étudiants n'ayant pas obtenu de financement de thèse ou ayant changé de voie d'une reconversion possible.

Depuis 2009/2010, un diplôme « Juriste d'affaires international » a été créé à Abou Dhabi. Les enseignements, en anglais, sont assurés par plusieurs enseignants du diplôme parisien.

Chaque année, la spécialité reçoit environ 500 dossiers de candidature. L'attractivité est donc très bonne. Environ 20 % des étudiants viennent d'universités étrangères.

Des nouvelles modalités de recrutement ont été mises en place. Alors qu'auparavant le recrutement se faisait uniquement sur dossier, désormais un entretien permettra d'apprécier la maîtrise de l'anglais ; ce qui est particulièrement important dans une spécialité de juriste d'affaires internationales.

Le nombre d'inscrits est en moyenne de 35 étudiants, mais il est précisé la volonté de le limiter à 30 ; ce qui est préférable au plan pédagogique et au regard de l'insertion professionnelle.

Les taux de réussite sont très bons, puisqu'ils avoisinent les 90 %.

À Abou-Dhabi, les taux de réussite sont nettement plus faibles.



Les taux d'insertion professionnelle sont relativement faibles puisqu'ils oscillent entre 55 % et 74 %. Néanmoins, ces taux ne sont pas représentatifs de la réalité, puisque les taux de réponses à l'enquête varient entre 46 % et 63 %.

L'équipe pédagogique est de qualité. Elle se compose pour moitié d'enseignants-chercheurs et pour moitié de professionnels.

Un conseil de perfectionnement propre à la spécialité est mis en place à la rentrée universitaire 2012/2013. Les objectifs de ce conseil de perfectionnement sont bien définis.

- Points forts :
 - Une formation solide en droit international des affaires portée par une équipe pédagogique de qualité.
 - Des liens forts avec l'international (place de l'anglais, enseignements en anglais, fort taux d'étudiants étrangers, délocalisation à Abou Dhabi).
 - Une formation résolument tournée vers la pratique (taux d'intervention des professionnels, exercices pratiques comme simulation de négociation, de procès, jeux de rôle...).
- Points faibles :
 - Le manque d'informations concernant Abou Dhabi.
 - L'absence de stage pour les étudiants qui préfèrent la voie recherche.

Recommandations pour l'établissement

Le droit des affaires internationales étant une matière technique, on peut se demander s'il ne serait pas judicieux d'imposer un stage même aux étudiants qui ont choisi la voie recherche quitte à les dispenser de rédiger un rapport de stage.

Il faudrait améliorer le suivi de la délocalisation à Abou Dhabi.

L'étude du droit commercial comparé est intéressante, mais le peu d'heures consacrées à la common law et au droit chinois font douter de son utilité. Ainsi, il faudrait s'interroger sur l'opportunité de consacrer ce cours de droit comparé à un seul des systèmes juridiques ou de créer un cours de droit comparé pour chacun de ces systèmes juridiques.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Juriste fiscaliste

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5)

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Juriste fiscaliste* a une finalité indifférenciée (professionnelle et recherche). La spécialité a pour but d'offrir un enseignement approfondi de la fiscalité à la fois dans ses aspects généralistes et dans ses aspects plus spécifiques. Le droit fiscal est ainsi abordé à différents niveaux : local, national, européen, international. La fiscalité personnelle et la fiscalité des entreprises sont envisagées.

- Appréciation :

À l'issue de la formation, les étudiants doivent connaître les généralités sur l'impôt et les principales composantes du système fiscal français.

Outre les connaissances théoriques, les étudiants doivent acquérir des compétences spécifiques au droit fiscal : savoir établir l'assiette d'un impôt ; savoir calculer les impôts français ; maîtriser la comptabilité du calcul du résultat comptable et du résultat fiscal ; comprendre les principales conventions fiscales internationales ; maîtriser les étapes du contrôle fiscal ; maîtriser la conduite d'un procès fiscal. À l'issue de la formation, les étudiants doivent aussi maîtriser l'anglais juridique et fiscal.

Le but est de permettre au titulaire du master 2 de s'insérer professionnellement dans des cabinets d'avocat fiscaliste ou dans des grandes entreprises. Mais le master étant mixte, les étudiants peuvent aussi poursuivre en doctorat.

La rédaction d'un mémoire est obligatoire, ainsi qu'un stage.

Un partenariat a été établi avec le Conseil d'Etat, permettant tous les ans à trois stagiaires au moins de réaliser leur stage au sein des sections fiscales. Des partenariats vont également être conclus avec des cabinets d'avocats et des entreprises. Des ateliers d'excellence professionnelle de deux jours sont organisés chaque année par Ernest et Young Law en vue de préparer les étudiants à la rédaction de leur CV (soutien de spécialistes des RH et avocats fiscalistes).

Les relations internationales sont faibles. Néanmoins, depuis 2011, la spécialité reçoit des étudiants étrangers (deux en 2011/2012 et deux en 2012/2013). La nouvelle direction du diplôme a pour objectif d'améliorer les relations internationales. Un projet est en cours avec une université italienne.

Plus de 400 dossiers reçus en moyenne chaque année. Pour l'année 2011, on compte 478 dossiers. Les effectifs tournent aux environs de 25 étudiants par an. La volonté de limiter le nombre d'inscrits est appréciable. Les étudiants viennent principalement de master 1 de droit ou de gestion. Quelques étudiants viennent des écoles de commerce ou des IEP.

Les taux de réussite sont très satisfaisants.

Les taux d'insertions professionnelles qui sont mentionnés sont bons. Toutefois, à part pour l'année 2008/2009, on ignore dans quelle proportion les anciens étudiants ont répondu à l'enquête. Pour 2008/2009, seuls 71 % de taux de réponses à l'enquête. En outre, le suivi du devenir des étudiants diplômés ne permet pas de savoir dans quel secteur d'activité les étudiants se sont insérés professionnellement.

L'équipe pédagogique est composée de deux enseignants-chercheurs appartenant à la section droit public et d'un enseignant d'anglais. Pour le reste, il s'agit uniquement de professionnels. Ce décalage entre enseignants-



chercheurs et professionnels n'est pas choquant au vu de la forte spécialisation de ce master et de sa dimension professionnelle marquée.

- Points forts :
 - Une bonne formation généraliste en droit fiscal.
 - Partenariats avec le Conseil d'Etat et avec des professionnels.
 - Fort aspect professionnalisant du diplôme (intervention de professionnels, enseignements destinés à préparer à la vie professionnelle, stage obligatoire pour tous).
 - Bonne attractivité du diplôme.

- Point faible :
 - Le manque de précision concernant le suivi des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer le suivi des diplômés (indications plus précises sur les métiers exercés notamment) et poursuivre le renforcement annoncé des partenariats avec les cabinets fiscalistes ou entreprises.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Juriste d'affaires européen

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Juriste d'affaires européen* a une finalité indifférenciée (professionnelle et recherche). Le diplôme doit permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans le domaine du droit européen des affaires, afin que les diplômés puissent s'insérer dans des entreprises, des institutions ou des collectivités en rapport avec le droit de l'Union européenne.

- Appréciation :

Les débouchés principaux sont avocat en droit européen, juriste d'entreprise, ou juriste dans une collectivité publique. On regrette que les objectifs propres à la spécialité ne soient pas suffisamment mis en avant : quel est l'intérêt d'un diplôme de juriste d'affaires européen par rapport à un juriste d'affaires ou un juriste d'affaires internationales ?

Les enseignements juridiques sont variés et cohérents. La place importante de l'anglais est à souligner : 70 heures de droit anglais des affaires.

En revanche, on regrette que la terminologie ne soit plus adaptée au regard des évolutions du droit européen : usage du terme « communautaire ».

En outre, la spécialité étant présentée essentiellement comme un diplôme professionnalisant, on peut regretter l'absence d'enseignements à finalité pratique, tels que la rédaction ou la négociation d'actes.

Le stage est obligatoire pour les étudiants qui ont choisi la voie professionnelle et facultatif pour les autres. Les étudiants qui optent pour le parcours recherche doivent rédiger un mémoire.

Le master accueille régulièrement des étudiants étrangers. Les chiffres ne sont cependant pas précisés.

Le dossier ne mentionne aucun lien avec une université d'un autre État membre de l'Union européenne, ce qui est regrettable compte tenu de la dimension européenne du diplôme.

Le nombre de candidatures est en moyenne de 250 dossiers chaque année. L'effectif est fixé entre 20 et 25 étudiants. En 2008/2009 et 2009/2010, les effectifs étaient légèrement inférieurs. En conséquence, on constate que l'attractivité est satisfaisante, bien qu'elle soit inférieure à celle des autres spécialités de la mention. Les taux de réussite sont variables, mais ils sont globalement satisfaisants depuis 2008/2009.

Les taux d'insertion professionnelle indiqués sont très bons. Toutefois, cela ne concerne que deux années et les taux de réponses à l'enquête ne sont pas suffisants. En outre, le suivi du devenir des étudiants diplômés ne permet pas de savoir quelle profession est exercée par les diplômés.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels. On note toutefois que la part d'activité des praticiens est inférieure à celle des autres spécialités de la mention : seulement 70 heures de matières juridiques sur 360 heures totales. Encore une fois, le diplôme se voulant professionnalisant, davantage de place pourrait être laissées aux professionnels.

Rien n'est indiqué concernant l'existence d'un conseil de perfectionnement ou l'évaluation des enseignements.



- Points forts :
 - La cohérence de l'offre de formation.
 - La place de l'anglais.
 - La possibilité laissée à tous les étudiants d'effectuer un stage.

- Points faibles :
 - L'insuffisance de l'aspect professionnalisant du diplôme.
 - Le manque de relations internationales.
 - Le manque de précision concernant la pertinence du diplôme au regard de la spécialité *Juriste d'affaires* et *Juristes d'affaires internationales*.
 - Le manque de précision concernant le suivi des diplômés.
 - Pas de conseil de perfectionnement ni d'institutionnalisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Ce diplôme est concurrencé par les spécialités *Juriste d'affaires* et *Juristes d'affaires internationales*. La particularité est la pertinence du diplôme *Juristes d'affaires européen* n'est pas suffisamment mise en avant. Il convient de clarifier le positionnement du diplôme et les synergies avec les autres diplômes de la mention.

Le dossier souligne que malgré l'existence d'un parcours recherche, la quasi-totalité des étudiants emprunte la voie professionnelle. Or la dimension professionnelle du diplôme n'est pas suffisamment développée, qu'il s'agisse des enseignements ou des intervenants. On note que l'équipe pédagogique a été étoffée avec l'intégration de deux nouveaux praticiens. Mais la répartition des heures de cours/séminaire reste trop déséquilibrée entre enseignants-chercheurs et praticiens.

Les relations avec des universités d'autres États membres mériteraient d'être développées.

Enfin, il serait opportun de renforcer le suivi des étudiants, de créer un conseil de perfectionnement ou une structure équivalente et de renforcer l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Banque et finance : droit et régulation du système bancaire et financier

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5) ; Université Paris Sorbonne Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) à partir de 2012/2013.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Délocalisation(s) :

Université Paris Sorbonne Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) à partir de 2012/2013.

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est à finalité professionnelle. Elle offre une formation pluridisciplinaire qui comporte une forte dimension juridique. Compte tenu de son aspect pluridisciplinaire, cette spécialité avait précédemment été intégrée dans le domaine économie-gestion. Il est désormais intégré dans la filière droit. Cette évolution se justifie par l'existence de plusieurs masters d'économie financière ou de gestion dans le domaine bancaire. Or la spécialité *Banque et finance : droit et régulation du secteur bancaire et financier* a une forte empreinte juridique. Elle a pour but de former des cadres du secteur bancaire.

- Appréciation :

Les étudiants diplômés doivent être capables de comprendre les questions juridiques qui se posent aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils doivent également être capables de comprendre l'environnement économique et financier. Le diplôme fait donc coexister une dimension juridique et une dimension financière.

Au sein de l'Université Paris 13 - Paris-Nord, il existe d'autres masters qui proposent une formation liée aux milieux bancaires, qui relèvent de la gestion, des mathématiques financières ou de l'économie. Toutefois, la spécialité présente deux particularités : d'une part, une forte dimension juridique, d'autre part, des modalités de fonctionnement spécifiques, puisque ses cours ont lieu le soir.

Les enseignements sont variés, peut-être trop. En effet, on peut s'étonner de la présence de certaines matières dans un master 2 à finalité professionnelle : histoire de la finance et du droit bancaire ; approche de la finance islamique. Par ailleurs, la multiplication des cours empêche d'avoir une vision cohérente de l'offre de formation.

La présence de l'anglais bancaire et financier (30 heures) est satisfaisante. Un enseignement est consacré aux systèmes d'information dans la banque. Mais il s'agit de 8h de cours seulement.

Il s'agit d'une spécialité à vocation professionnelle, pourtant les étudiants doivent rédiger un véritable mémoire qui n'est pas un rapport de stage.

Les cours ont lieu le soir, ce qui permet au master d'accueillir des étudiants salariés. Ainsi, tous les ans, la formation accueille environ cinq collaborateurs de banque.

L'ouverture internationale du diplôme est bonne. La spécialité reçoit de nombreux étudiants de nationalité étrangère, essentiellement d'Afrique, du Proche-Orient et d'Asie. Des enseignants-chercheurs étrangers viennent ponctuellement donner des conférences aux étudiants du master. Mais surtout, le diplôme a été dédoublé à Abou Dhabi à partir de l'année universitaire 2012/2013. Les enseignements y sont assurés soit par des enseignants-chercheurs de l'Université Paris Descartes, soit par des banquiers locaux.

L'attractivité est très bonne : 535 dossiers reçus dont de nombreuses candidatures d'étrangers. Le nombre d'inscrits est très satisfaisant puisqu'il tourne autour de 30.



Le taux de réussite est inégal et moins élevé que pour les autres spécialités de la mention. En effet, il tourne autour de 70 %. À noter qu'en 2008/2009 le taux de réussite était de 100 %. Cette variation n'est pas expliquée.

En revanche, le taux d'insertion professionnelle est excellent puisqu'il avoisine les 100 % sur les années 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011. Il est mentionné pour ces trois années un taux de réponses à l'enquête de 100 %.

En outre, il est précisé les établissements dans lesquels sont aujourd'hui employés les étudiants diplômés. Certains deviennent avocats, d'autres travaillent dans la fonction publique, mais la plupart exercent une fonction au sein d'une banque. Ces fonctions, exercées au sein des banques, sont variées : responsables clientèles entreprises, cadres, traders, analystes financiers, etc.

Le nombre d'intervenants est particulièrement important. Heureusement, des enseignants-chercheurs sont désignés coordinateurs au côté du responsable de la spécialité.

Il y a une bonne répartition entre les enseignants-chercheurs et les intervenants professionnels.

On note l'existence d'un conseil de perfectionnement dont la composition et les fonctions sont précisées.

● Points forts :

- Une formation originale et de qualité en banque et finance avec une forte composante juridique, qui permet à la spécialité d'avoir une véritable identité.
- Des débouchés professionnels très bons avec un suivi très fin des diplômés.
- Une équipe pédagogique de qualité avec un réel souci de coordination (présence de coordinateurs pédagogiques).
- Des horaires aménagés pour les étudiants salariés ou en stage long.

● Points faibles :

- Le taux de réussite reste inférieur à celui des autres spécialités de la mention.
- Nombre très important de cours qui ne permet pas d'avoir une bonne lecture d'ensemble de la maquette.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le taux de réussite aux examens en identifiant les causes de son caractère trop faible.

Peut-être faudrait-il simplifier la structure du diplôme qui semble particulièrement complexe en termes d'enseignement.

La nature du diplôme peut paraître ambiguë : obligation de rédiger un mémoire recherche alors qu'il s'agit d'un master professionnel ; présence d'enseignements qui ne sont pas liés à la pratique, mais à la théorie.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A+



Observations de l'établissement



Masters Vague D

Demande : n° S3MA140006749

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Droit des affaires

Les équipes de la mention Droit des affaires et des spécialités rattachées prennent bonne note des observations et recommandations faites par les experts. Elles saluent les analyses effectuées qui vont l'aider à améliorer les formations. Elles seront particulièrement attentives aux implications que les évolutions futures du PRES auront sur l'optimisation de l'articulation des offres de formations des différents établissements membres. Elles renforceront leurs efforts pour assurer la remontée d'informations tout particulièrement sur les formations délocalisées à Abou Dhabi. Elles surveilleront de près les poursuites en thèse pour apprécier la pertinence de la nature indifférenciée des spécialités.

Spécialité « juriste d'affaires européen »

Le rapport met en avant le manque de précision concernant la pertinence de master 2 au regard de la spécialité juriste d'affaires et juriste d'affaires internationales.

Le master 2 juriste d'affaires européen se justifie par la particularité du droit des affaires européen (qui reste très différent du droit international) et par l'importance de ce droit (qui s'intègre au droit interne). La spécialité vise à donner à de futurs avocats une formation spécialisée dans tous les domaines du droit de l'Union (droit des affaires, droit social, droit fiscal...) concernant les entreprises afin de leur permettre de maîtriser les dossiers les plus divers. L'expérience montre en effet que seule une petite minorité d'avocats ne traite que des affaires européennes mais que le droit étant de plus en plus « européenisé » les professionnels du droit doivent s'adapter à cette évolution et acquérir le « réflexe européen » nécessaire à la bonne défense de leurs clients.

Le rapport souligne plusieurs points faibles du M2 auxquels il sera possible de remédier:

- Utilisation d'une terminologie qui n'est plus adaptée. Les intitulés des enseignements seront modifiés pour tenir compte de la disparition de la Communauté européenne (droit européen de la concurrence, contentieux de l'Union européenne ...)
- Insuffisance de l'aspect professionnalisant du diplôme et manque de professionnels dans l'équipe pédagogique: le rapport souligne que seulement 70 h sur 360h sont assurées par des praticiens. A ces 70h, il faut ajouter les 70 h d'anglais des affaires qui sont aussi assurées par des praticiens. Un nouveau séminaire de 20 h (droit européen de la commande publique) devrait être intégré dans la prochaine maquette et pourrait être confié à un praticien.
- Manque de suivi concernant le suivi des diplômés : il serait bien que l'année prochaine une association soit créée au sein du master 2.
- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants: le questionnaire d'évaluation proposé au sein de l'Université devrait être mis en place dès l'année prochaine.